

Elisabeth DEIBER (1911 – 1936) Histoire d'un féminicide

Voici une manière stimulante d'enrichir sa généalogie : repérer un fait divers dans RetroNews ou dans tout autre journal de presse ancienne ([Gallica](#)), puis vérifier si le patronyme mentionné apparaît dans son arbre familial. Pour ma part, je suis partie d'un article sensationnaliste relatant l'affaire d'Élisabeth Deiber, assassinée par son patron, Eugène Gruber, boucher à Oberhaslach.

Si à ce jour je n'ai pu trouver aucun lien de parenté avec Elisabeth Deiber, bien que nous portions le même patronyme, Eugène Gruber est un petit-neveu de l'époux de Françoise Siat, dont je suis une descendante à la 4ème génération d'un cousin au 4ème degré : autant dire une très lointaine « *connaissance* »....



Oberhaslach, un petit village pas si tranquille que ça....

Hier soir, 12 mars 1936, le corps de Mlle Élisabeth Deiber, âgée de 24 ans, a été découvert dans la maison Grüber à Oberhaslach. Le meurtrier avait tranché la gorge de sa victime. Les soupçons se sont immédiatement portés sur Eugène Gruber, âgé de 41 ans, boucher à Oberhaslach, qui, après avoir longtemps nié, a fini par avouer son acte. C'est la propre épouse du meurtrier qui, à son retour de Strasbourg, a découvert le corps. Les motifs qui ont poussé Grüber à son funeste geste restent encore inconnus.

Rappel des faits (Le Unterländer Kurier)

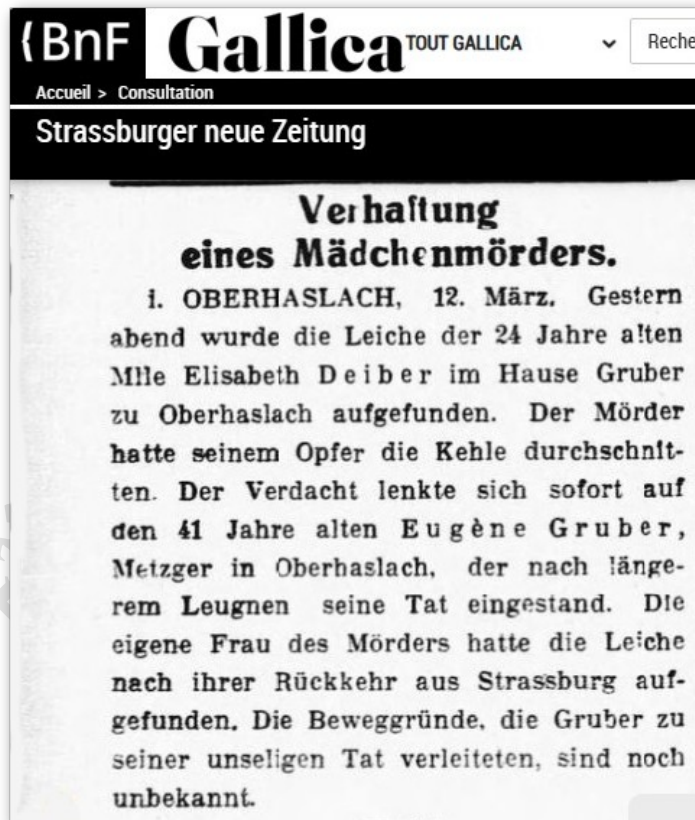
Depuis 1932, Élisabeth assure le ménage et veille sur les cinq enfants du couple Gruber. Madame Gruber, souffrante depuis longtemps, doit en effet se rendre régulièrement à Strasbourg pour y suivre des soins. Parallèlement à son activité de boucher, monsieur Gruber tient également un petit restaurant à Oberhaslach.

Dans le village, on raconte que Gruber multipliait les avances auprès de la jeune domestique, pourtant réputée pour sa conduite irréprochable. Pour couper court aux commérages, Élisabeth décide, à partir de février 1936, de se rendre moins souvent à la boucherie.

Cette distance attriste profondément Gruber, qui tente de la convaincre de revenir sur sa décision. Il lui demande notamment de venir prendre les mesures de nouveaux rideaux destinés à la chambre conjugale, un cadeau qu'il souhaite offrir à son épouse.

Mais à 19 heures, le corps de la jeune femme est retrouvé dans cette même chambre. Selon la déclaration de l'accusé, Élisabeth s'y serait rendue dès son arrivée pour mesurer les fenêtres du premier étage. Lorsque Gruber la rejoint, elle lui annonce qu'elle ne l'accompagnera plus en voiture, afin de mettre définitivement fin aux rumeurs qui circulent dans le village. Saisi d'une colère soudaine, Gruber se serait alors jeté sur elle et aurait tenté de l'étrangler.

Élisabeth se défend de toutes ses forces et parvient à griffer le visage de son agresseur. Mais, prise d'un violent étouffement, elle s'évanouit sur le lit. Gruber saisit alors un rasoir dans le tiroir de la table de chevet et lui tranche la gorge. Sans accorder davantage d'attention à la jeune femme, il descend à la cuisine pour se laver les mains couvertes de



sang. Il affirme avoir ensuite jeté le rasoir, encore dégoulinant, dans la fosse à boussier - fosse extérieure où le boucher jetait autrefois les déchets de boucherie (graisses, rognures, restes organiques). À ce moment-là, dit-il, il aurait entendu un bruit provenant de la chambre où il venait de commettre son acte. En y retournant, il constate que le corps est tombé du lit, entraînant la table de chevet dans sa chute.

L'accusé aurait alors remis les objets en place et fermé les volets, mais il prétend ne plus s'en souvenir clairement. Il se rend ensuite dans son magasin, où il se sert une bière. D'un calme déconcertant, il raconte s'être blessé en tombant dans un buisson. Lorsque le frère d'Élisabeth vient la chercher à deux reprises, Gruber affirme qu'elle est partie en laissant son vélo. Il va même jusqu'à l'inviter à boire une bière avec lui.

C'est l'épouse de Gruber qui, de retour de Strasbourg vers 19 heures, découvre le corps et alerte les voisins. On retrouve le meurtrier dans le jardin : il paraît abattu, mais nie tout. Son attitude laisse transparaître une certaine indifférence. Après son arrestation par la gendarmerie, il tente de s'évader. Ce n'est que tard dans la nuit, au terme d'un interrogatoire long et minutieux, qu'il finit par avouer.



L'audition de l'accusé

L'autopsie révèle que la mort est due à la coupure infligée au rasoir, précédée d'une tentative d'étranglement. Les vêtements de la victime ne présentent aucun signe de désordre.

Gruber est soumis à un examen psychiatrique. Les experts constatent chez lui des anomalies psychologiques d'allure épileptique, susceptibles d'expliquer un passage à l'acte dans un accès de sadisme. Toutefois, comme cet épisode n'a pas été accompagné

d'une altération de ses facultés sensorielles, il est déclaré pleinement responsable de ses actes sur le plan pénal.

Élisabeth Deiber jouissait d'une réputation irréprochable. Hormis un bref séjour à Rothau, où elle avait travaillé dans une famille, elle avait toujours vécu à Oberhaslach auprès de ses parents. Les habitants du village louent unanimement la conduite exemplaire de la jeune femme et de sa famille.

Quant à l'accusé, il était considéré comme intelligent, mais également comme un homme grossier et brutal.

Eugène Gruber est né le 1^{er} avril 1894. Son père exerçait déjà les métiers de boucher et d'aubergiste à Oberhaslach. Pendant la guerre, Gruber a été blessé à deux reprises : une balle au pied gauche et un éclat d'obus à la main droite. À son retour, il reprend l'affaire familiale et se marie en 1926.

En apparence, il mène une vie stable, mais il sombre peu à peu dans l'endettement, qui atteint désormais 120 000 francs. Il attribue cette situation à un accident de voiture ainsi qu'aux maladies de son épouse et de ses enfants. Le couple a cinq enfants, dont l'aîné n'a que neuf ans.

Au cours de l'interrogatoire, le président souligne qu'Élisabeth Deiber avait été profondément troublée en apprenant que des rumeurs circulaient au sujet de sa relation avec Gruber.

L'accusé, un homme grand et massif, au visage congestionné, essuie parfois ses yeux avec son mouchoir, mais retrouve rapidement son sang-froid. On apprend également qu'après son arrestation initiale, il avait été placé dans le local de détention communal, d'où il a défoncé la porte pendant la nuit avant de rentrer chez lui, prétendument pour faire ses adieux à ses proches.

Les témoignages

Le docteur Pfersdorf, chargé d'évaluer l'état mental de l'accusé, conclut à une légère altération de sa responsabilité. Il le décrit comme facilement irritable. Le crime paraît d'autant plus énigmatique qu'aucune explication convaincante ne semble pouvoir l'éclairer.

Le docteur Sizaret, également expert psychiatre, affirme que l'accusé présente une tendance à la violence, tout en donnant l'impression d'être sincère.

Le docteur Wehrung, qui l'a suivi médicalement à plusieurs reprises, estime que l'homme n'était pas maître de ses actes au moment des faits.

Enfin, le docteur Pfister expose les résultats de l'autopsie.

Un gendarme rapporte qu'au moment de l'arrestation, il a trouvé une mèche de cheveux dans la poche du gilet de l'accusé, que celui-ci dit avoir reçue d'Élisabeth en souvenir.

Maître Pflimlin lit la déclaration écrite de Mme Rosalie Kalt, absente pour raisons de santé. Selon cette déclaration, Elisabeth aurait confié à la témoin qu'elle ne voudrait jamais séparer un père de ses enfants, ni se marier.

Les autres témoins n'apportent aucun élément nouveau significatif.

Le verdict est un acquittement

Eugène Gruber, pourtant arrêté, interrogé, et après avoir avoué le meurtre d'Élisabeth Deiber, est acquitté par la cour d'assises : les jurés ont estimé que l'intention homicide n'était pas suffisamment prouvée, en raison de l'absence de témoins directs, de l'absence de mobile clair, de la possibilité — avancée par la défense — d'un geste commis dans un « accès » ou un « trouble » sans préméditation, et surtout d'un climat social où l'on privilégiait souvent le doute au bénéfice de l'accusé, surtout en milieu rural.

Ce verdict s'est accompagné d'un franc symbolique accordé à la famille de la victime au civil — un mécanisme courant à l'époque lorsque la responsabilité pénale n'était pas retenue, mais qu'une faute ou négligence était reconnue.



Je n'en crois pas mes yeux.... ! Je relis les différents articles trouvés sur le net : il n'y a aucun doute, Gruber a bien été ac-quit-té..... Mais pourquoi ?

Pourquoi l'acquittement d'un meurtrier était-il possible en 1936 ?

Dans les années 1930, la cour d'assises exigeait une intime conviction des jurés. Sans preuve directe (aveu, témoin oculaire, arme identifiée), l'acquittement était fréquent, même dans des affaires où l'accusé était fortement soupçonné.

Et puis, la police scientifique n'existait pas, du moins pas comme nous la connaissons aujourd'hui : pas d'ADN, une balistique balbutiante, des analyses de sang limitées, et des scènes de crime souvent mal conservées.

Un meurtre pouvait donc manquer de preuves matérielles solides, rendant la condamnation impossible.

N'oublions pas non plus le statut social de l'accusé ; un patron, un commerçant établi, le boucher Gruber jouissait d'une excellente réputation locale et d'une présomption de respectabilité. Peut-être a-t-il reçu des témoignages de moralité....

À l'inverse, la jeune employée, Élisabeth Deiber, simple domestique – et femme de surcroît - pouvait être décrite de manière biaisée, ce qui influençait les jurés.

Le poids de la presse alsacienne de 1936

La presse alsacienne de 1936 a présenté Gruber comme un artisan respectable, travailleur et sans histoire, tandis qu'Élisabeth Deiber a été décrite comme une jeune employée fragile, naïve ou maladroite. Ce cadrage, typique des faits divers de l'époque, orientait le lecteur vers la thèse de l'accident plutôt que du meurtre. Il a contribué à rendre l'acquittement socialement acceptable.

Les articles de faits divers décrivaient presque toujours le patron comme un homme sérieux et travailleur, bien connu dans la commune, sans antécédents et estimé de ses voisins. Ce type de portrait crée un halo de respectabilité. « *Il nie farouchement avoir voulu faire du mal* ». Dans un village comme Oberhaslach, l'artisan est un pilier social. Un boucher est indispensable à la vie locale ; la presse ne s'y est pas trompée ; elle reflète cette position sociale en insistant sur la stabilité, la moralité et la réputation.

A l'inverse, les jeunes employées rurales étaient presque toujours décrites selon des stéréotypes très marqués : « *réservee* », « *jeune fille sans défense* », « *timide* ». Les journaux soulignaient souvent leur jeune âge, la condition modeste, voire la dépendance économique, le statut d'employée ou d'apprentie. Ces termes ne visent pas à les dévaloriser, mais ils les placent dans une position passive, fragile, presque infantilisée : la position de la femme....



Toutefois, une « faute » a été retenue : même en cas d'acquiescement pénal, la cour d'assises statue aussi sur les dommages et intérêts. Le versement d'un franc symbolique signifie que le tribunal a admis une responsabilité minimale ; il n'y avait pas de faute lourde, mais une simple négligence, une imprudence....

Un féminicide ? Sans aucun doute....

L'affaire Elisabeth Deiber, survenue à Oberhaslach en 1936, est un cas d'école particulièrement sombre de la violence masculine de l'époque.

Le terme « féminicide », bien qu'utilisé par certaines militantes dès les années 1970, n'est entré dans le dictionnaire français qu'en 2014. Et pourtant, le crime commis par Eugène Gruber coche toutes les cases de la définition moderne du féminicide : à savoir, le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme.

- Le meurtrier est l'employeur d'Élisabeth, dans une position d'autorité, voire de « possession »,
- Il la harcelait et ne supportait pas les refus de ses avances,
- Le passage à l'acte survient après un rejet explicite de la jeune femme,
- Le mobile est donc lié au refus féminin et à la frustration masculine, non à un conflit matériel ou politique.

En 1936, la presse et la justice parlaient de « crime passionnel ». Aujourd'hui, on analyse cela comme la manifestation d'un contrôle coercitif : « Si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne ». Gruber a agi avec une cruauté extrême, ce qui souligne la volonté de détruire la victime pour avoir exercé son autonomie.

C'est le récit type d'une femme tuée pour avoir tenté de reprendre sa liberté face à un homme qui considérait avoir un droit de propriété sur elle.

*

Pour en savoir plus :

[Domesticité rurale \(valet de labour ou de ferme\) — DHIALSACE](#)

[Les sœurs Papin, double assassinat au Mans - Grands Avocats](#)

[Affaire Papin \(1933\) | Criminocorpus](#)